

ASA DU CANAL D'ILLE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : asacanalville@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIERATIONS N° 2024-3

REUNION DU 27 MARS 2024

Objet : Election des délégués à l'union des canaux d'Ille et Corbere

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'ASA du Canal d'Ille, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par Thibaut MARGALET, Président de l'ASA, José COLCHERO, Syndic, faisant office de secrétaire.

Présents : Julien BOUSQUET, Béatrice BOUZAN, Patrice CALMON, José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET, Marc PHILIP, Cédric SANCHEZ et Marc SIMON, syndics titulaires, Etienne MARGALL, syndic suppléant.

Daniel BLANC donne pouvoir à Béatrice BOUZAN

Nicolas GRANDE donne pouvoir à Thibaut MARGALET

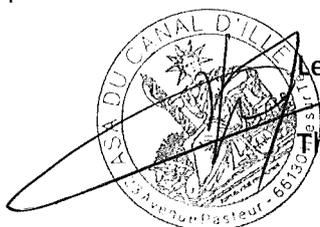
Le président rappelle que l'ASA doit désigner 4 représentants titulaires et 2 suppléants pour l'Assemblée des Propriétaires de l'Union des ASA d'Ille et de Corbère.

Les candidats pour les postes de délégués titulaires sont Marc SIMON, Béatrice BOUZAN, Thibaud MARGALET et Patrice CALMON. Marc PHILIP et Robert GILI ont indiqué être candidat pour le poste de suppléant.

Après délibération, les syndics :

- Approuvent à l'unanimité la désignation des délégués suivants à l'Union des ASA d'Ille et de Corbère :
Béatrice BOUZAN, délégués titulaires
Patrice CALMON, délégués titulaires
Thibaud MARGALET, délégués titulaires
Marc SIMON, délégués titulaires
Robert GILI, délégué suppléant
Marc PHILIP, délégué suppléant
- Autorisent le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'ASA,

Thibaud MARGALET